MAIRIE
DE
MÉRIGNY
Indre
36220

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Octobre 2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 12
Excusé(e)s : 3
Absent(e)s : 0
Nombre de suffrages exprimés : Pour : 3 Contre : 10 Abstention : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MÉRIGNY se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présent(e)s : M. AUBRY Patrick, M. BOIREAU Jean-Robert, M. BOQUET Antoine, Mme BRIMAUD Johanna, M. CONFOLANT David, M. CONFOLANT Patrice, Mme DEHEM Sabrina, Mme GABLIN Karine, M. GAUD Didier, M. JULIEN Lucien, M. MARTIN René, Mme PROD'HOMME Nathalie.

Étaient Excusées : Mme BOSSAN Denise, Mme DUMIOT Delphine, Mme ROBERT Marie-Laure.
Mme BOSSAN Denise donne procuration de vote à M. JULIEN Lucien.
Mme DUMIOT Delphine donne procuration de vote à M. BOQUET Antoine.
Mme ROBERT Marie-Laure donne procuration de vote à M. BOIREAU Jean-Robert.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. CONFOLANT David.

2026-56/ Avis du Conseil Municipal sur la demande présentée par Monsieur le Directeur de la SAS Parc Eolien Pays Blancois pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS.

Date d'affichage
17/10/2026

Date de convocation
17/10/026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
27/10/2026

et publication ou affichage du :
27/10/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le dossier présenté par Monsieur le Maire ;

Conformément aux articles L181-1V-1 et R l31-36 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique (consultation parallélisée) relative au projet éolien Parc Eolien Pays Blancois, activité figurant à la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est organisée du 01 Septembre 2026 au 30 Novembre 2026 inclus, soit 3 mois.

Ce projet porte sur l'implantation de 5 éoliennes situées sur les Communes de MERIGNY, SAINT-AIGNY et CONCREMIERS.

L'avis de consultation publique a été affiché en Mairie.

Par courrier en date du 21 Juillet 2026, Mme la Préfète de l'Indre a invité le Conseil Municipal à donner un avis sur ce dossier avant le 2 novembre 2026.

Monsieur le Maire rappelle que l'absence de délibération dans le délai imparti vaut approbation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Émet un avis défavorable au projet éolien du Pays Blancois ;

Pour	Contre	Abstentions
3	10	2

- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis aux services cet avis aux services chargés de recueillir l'avis de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Mérigny,

Le Secrétaire, Le Maire,

David CONFOLANT Patrice CONFOLANT

Accusé de réception en préfecture
036-213601198-20261027-2026-56-DE
Date de télétransmission : 27/10/2026
Date de réception préfecture : 27/10/2026